

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/08/2025 - 21591 - 2012 B 00099 - 498 818 376 - 6 F



Le : 27 AOUT 2025

Numéro:

21591

« 6 F »

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 5.000 Euros

Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

000000000000

498.818.376.- R.C.S. EVRY

000000000000

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à dix-huit heures trente, les associés de la Société « 6 F », Société à Responsabilité Limitée, au capital CINQ MILLE (5 000) euros, divisé CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX (10) euros chacune, dont le siège social est à BRUNOY (91000), Rue du Rôle n°21, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérante.

Tous les associés sont présents, savoir :

• Monsieur Jean-Yves FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci 250

• Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci 250

Total égal au nombre de parts représentées, ci 500

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, la totalité des associés étant présente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, gérante, qui indique l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Examen et approbation desdits comptes, bilan et conventions ; quitus à la gérante ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents requis par les dispositions légales :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial ;
- l'inventaire et les comptes annuels ;
- enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, le rapport spécial, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés à l'associé non gérant quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture des différents rapports. Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte " Autres Réserves ", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme nette de 92 529 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I. n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés.



« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUILLET 2025**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme nette de 92 529 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Pour copie certifiée conforme
La Gérante



**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUILLET 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la perte nette de 92 529 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L...' or similar, written in a cursive style.

« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 Rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUILLET 2025

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de votre Société au cours de l'exercice social, clos le 31 Décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'activité de notre Société, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, d'une durée de douze mois, s'est traduite par un chiffre d'affaires hors taxes de 00,- euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 82 283 euros contre un montant de 32 920 euros pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation, avant produits financiers et impôt sur les bénéfices, ressort à un montant négatif pour 80 052 euros, contre un montant négatif de 30 298 euros pour l'exercice précédent.

II - PRESENTATION DES COMPTES - BILAN

Les comptes annuels et le bilan qui vous sont présentés sont établis conformément aux dispositions légales : les règles et les méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe au Bilan.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes sociaux par rapport à ceux de l'exercice précédent, ni aux méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes.

III - COMPTES DE L'EXERCICE - RESULTATS

L'exercice 2024 se solde par un bénéfice net de 92 529 euros.

Ce résultat s'entend après les dotations d'exploitation suivantes :

- | | | |
|--------------------------------------|---|-----------|
| • aux comptes d'amortissements, pour | € | 45 740,00 |
| • aux comptes de provision, pour | € | 7 500,00 |

Et compte tenu :

- | | | |
|-----------------------------|---|------------|
| • produits financiers, pour | € | 180 239,00 |
|-----------------------------|---|------------|



• produits exceptionnels	€	890,00
• charges financières	€	3 648,00
• charges exceptionnelles	€	5 024,00
• de l'impôt sur les bénéfices, pour	€	3524,00

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme nette de 92 529 Euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

V - ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de notre société se poursuit depuis le 1er Janvier 2025 et n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

VI- INFORMATIONS SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du C.G.I., doivent être communiqués et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, le montant global des dépenses et charges somptuaires (article 39-4 et 39-5 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

L'application desdits articles n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

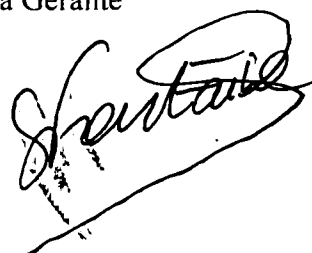
VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

Les résolutions qui vous sont soumises et dont vous avez eu communication correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérante quitus de sa gestion.

La Gérante



N° de Dossier : 20272

En Euro

182

ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la rochette 77000 MELUN

SARL 6 F

21 rue du Rôle

91800 BRUNOY

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire initiale 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9100701	336494	96	RS	651
N° Siret		49881837600036		

8/6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
N° 2065 - SD		N° 11084* 26		Taux de 2025		Taux de 2025	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal		X	
Cf. option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (en l'absence de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :		Adresse du siège social :					
SARL 6 F		21 rue du Rôle					
91800 BRUNOY		N° SIRET : 4 9 2 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6					
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A du CGI)							
B ACTIVITE		SIRET					
Autres activités des services financiers		Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
I Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits		Déficit					
Bénéfice imposable à 15 %		23 494					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies					
Société d'investissement immobilier		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies					
Autres dispositifs		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneurial, art. 44 octies A					
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies					
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du					
dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		taux de 15 %					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F COMPTABILITE INFORMATISEE		L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI		NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé		ISACOMPTA CONNECT					
Vous devez obligatoirement souscrire la formule n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :					
ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la Roche 77000 MELUN		Tél : 0160560972					
Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 13/05/25					
Lieu : BRUNOY		Qualité et nom du signataire :					
GERANTE		MME FONTAINE					
Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF)		prescriture :					

8

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL 6 F		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		21 rue du Rôle		91800 BRUNOY		
SIRET		4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	1 088 239	030	54 551
	Immobilisations financières * (1)		040	2 253 558	042	
	Total I (5)		044	3 341 797	048	54 551
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	100	066	100
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	172 520	074	172 520
	Valeurs mobilières de placement		080	770 000	082	770 000
	Disponibilités		084	65 110	086	65 110
	Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096	1 007 730	098	1 007 730	
Total général (I + II)		110	4 349 526	112	54 551	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	500		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	3 083 213		
	Report à nouveau		134	1 027 814		
	Résultat de l'exercice		136	92 529		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	4 209 056		
Provisions pour risques et charges		154	12 500			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	73 287		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172	106		
	Comptes courants d'associés		173	27		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	73 420		
Total général (I + II + III)		180	4 294 976			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	165 551	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		a		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		c		Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		f		g		h		i	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		j		k		l		m	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		n		o		p		q	
Montant des revenus répartis (5)		r		s		t		Total (a à h)	
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Non, préteurs, domicilié et qualifié (art. 48-1 à 6 ann. II au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SIF et site de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants									
Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en totalité ou en usufruit 2 250 2024 2 308									
1 à titre de traitements et indemnités 4 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 6 Remboursements 7 Indemnités 8 Remboursements									
Montant des sommes versées : à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de traitements et indemnités à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
Fortifiaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société : à titre de traitements et indemnités à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de traitements et indemnités à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) NIVLT restant à reporter à l'exercice NIVLT imputée sur les PVL de l'exercice NIVLT réalisée au cours de l'exercice NIVLT restant à reporter									
REMUNERATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 6 F

Néant ☐ *

Exercice clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services *		217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230	2 231			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	2 231			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stocks (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	27 824			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244				
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 218			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	45 740			
	Dotations aux provisions						256	7 500			
	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	82 283			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-80 052			
Produits financiers (III)		280	183 886		Charges financières (V)		294	3 648			
Produits exceptionnels (IV)							290	890			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	5 024			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies 3°)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 524			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	92 529			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	92 529	314				
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	3 524					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	12 535			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44, octies A)	987		342			
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		ZSI (44, sexies A)	989						
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44, quindecies)	138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
BUID (44 sexdecies)		992									
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	85 094				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	23 494	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
Déficits antérieurs reportables : *							dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	23 494	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

I	IMMOBILISATIONS	ACTIF IMMOBILISÉ		Augmentations	Diminutions	la fin de l'exercice	la fin de l'exercice	Régularisation légale *	Régularisation légale *
		debut de l'exercice	debut de l'exercice			immobilisations à la fin de l'exercice	immobilisations à la fin de l'exercice	debut de l'exercice	debut de l'exercice

II	AMORTISSEMENTS	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements au début de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		au début de l'exercice	à la fin de l'exercice				
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	500	506
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	516	510	516
	Terrains	510	512	514	516	520	526
	Constructions	520	522	524	526	530	536
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	540	546
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	550	556
	Matériel de transport	550	552	554	556	560	566
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	570	576
	TOTAL	570	572	574	576	580	586
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	410	416
	Autres immobilisations incorporelles	410	412	414	416	420	426
	Terrains	420	422	424	426	430	436
	Constructions	430	432	434	436	440	446
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	450	456
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	460	466
	Matériel de transport	460	462	464	466	470	476
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	480	486
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
	TOTAL	490	492	494	496	500	506

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES À 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IR	AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements au début de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		au début de l'exercice	à la fin de l'exercice				
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	500	506
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	516	510	516
	Terrains	510	512	514	516	520	526
	Constructions	520	522	524	526	530	536
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	540	546
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	550	556
	Matériel de transport	550	552	554	556	560	566
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	570	576
	TOTAL	570	572	574	576	580	586
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	410	416
	Autres immobilisations incorporelles	410	412	414	416	420	426
	Terrains	420	422	424	426	430	436
	Constructions	430	432	434	436	440	446
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	450	456
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	460	466
	Matériel de transport	460	462	464	466	470	476
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	480	486
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
	TOTAL	490	492	494	496	500	506

IV	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES À 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IR	AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements au début de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		au début de l'exercice	à la fin de l'exercice				
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	500	506
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	516	510	516
	Terrains	510	512	514	516	520	526
	Constructions	520	522	524	526	530	536
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	540	546
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	550	556
	Matériel de transport	550	552	554	556	560	566
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	570	576
	TOTAL	570	572	574	576	580	586
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	410	416
	Autres immobilisations incorporelles	410	412	414	416	420	426
	Terrains	420	422	424	426	430	436
	Constructions	430	432	434	436	440	446
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	450	456
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	460	466
	Matériel de transport	460	462	464	466	470	476
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	480	486
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
	TOTAL	490	492	494	496	500	506

V	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES À 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IR	AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements au début de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		au début de l'exercice	à la fin de l'exercice				
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	500	506
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	516	510	516
	Terrains	510	512	514	516	520	526
	Constructions	520	522	524	526	530	536
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	540	546
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	550	556
	Matériel de transport	550	552	554	556	560	566
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	570	576
	TOTAL	570	572	574	576	580	586
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	410	416
	Autres immobilisations incorporelles	410	412	414	416	420	426
	Terrains	420	422	424	426	430	436
	Constructions	430	432	434	436	440	446
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	450	456
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	460	466
	Matériel de transport	460	462	464	466	470	476
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	480	486
	Immobiliations financières	480	482	484	486	490	492
	TOTAL	490	492	494	496	500	506

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SI).

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Immobiliations

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

TOTAL

Plus-values taxables à 19 %

Régularisations

TOTAL

596

585

597

595

589

584

582

579

578

577

576

575

574

573

572

571

570

569

568

567

566

565

564

563

562

561

560

559

558

557

556

555

554

553

552

551

550

549

548

547

546

545

544

543

542

541

540

539

538

537

536

535

534

533

532

531

530

529

528

527

526

525

524

523

522

521

520

519

518

517

516

515

514

513

512

511

510

509

508

507

506

505

504

503

502

501

500

499

498

497

496

495

494

493

492

491

490

489

488

487

486

485

484

483

482

481

480

479

478

477

476

475

474

473

472

471

470

469

468

467

466

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 6 F

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	5 000	622	7 500	624		626	12 500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 000	682	7 500	684		686	12 500

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 218	380	1 218
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL 6 I Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024

Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : 376

Dont apprentis : 657

Dont handicapés : 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale : 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises : 108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés : 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante : 119

Rectifications de frais inscrites au compte de transfert de charges : 105

TOTAL 1 : 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) : 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation : 143

Subventions d'exploitation reçues : 113

Variation positive des stocks : 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée : 116

Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation : 153

TOTAL 2 : 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats : 121

Variation négative des stocks : 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances : 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois : 310

Taxes déductibles de la valeur ajoutée : 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) : 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée affectées à la production immobilisée déclarée : 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois : 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante : 150

TOTAL 3 : 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3) : 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les formulaires et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DIF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DIF. 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE, ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre : 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, 12) : 022

Effectifs au sens de la CVAE * : 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) : 026

Période de référence : 034

Date de cessation : 016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, affectées à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Les explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 498818376

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 6 F

ADRESSE (voie) 21 rue du Rôle

CODE POSTAL 91800 VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille FONTAINE Prénom(s) JEAN-YVES LOUIS
Nom d'usage FONTAINE % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 21/10/1961 N° Département 94 Commune SAINT-MAUR-DES-FOSSES Pays France
Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

Titre (2) MME Nom de famille FONTAINE AUDOUIN Prénom(s) SYLVIE
Nom d'usage FONTAINE AUDOUIN % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 12/06/1965 N° Département 75 Commune PARIS 10EME ARRONDISSE Pays France
Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	49881837600036	6499Z
SARL 6 F 21 rue du Rôle 91800 BRUNOY	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	23 494
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	23 494
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		23 494
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
rbt trop perçu IK 2024 rbt trop perçu IK 2024	218
int courus DAT int courus DAT	3 311
Total des produits à recevoir	3 529



DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

REINTEGRATIONS DIVERSES		(ligne 330)	
Amendes et pénalités			2 219
RESULTATS SCIS			8 219
amortissements différés 2023			2 097
TOTAL			12 535

DEDUCTIONS DIVERSES		(ligne 350)	
GAINS LATENTS SUR COMPTES EN DEVISES N-1			85 094
TOTAL			85 094

Handwritten signature

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
prov ETC 2024 ETC 2024	1 800
prov loyers BAC 2017-31/12/202 prov loyers BAC	9 739
cot tns charges à payer cot tns charges à payer	106
Total des charges à payer	11 645



Handwritten signature or mark.

Désignation de l'entreprise SARL 6 F	Numéro de siret	49881837600036
--------------------------------------	-----------------	----------------

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel

Total des produits constatés d'avance

BILAN - ACTIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

Clients Factures à établir (3)

Personnel et comptes rattachés (3)

Créances fiscales et sociales (3)

Autres créances (3)

Débiteurs divers (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/12/24		Valeurs au 31/12/23	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 006 110	35 453	970 657	
Installations tech., matériel et outillages industriels	8 109	3 343	4 766	6 388
Autres immobilisations corporelles	74 020	15 755	58 265	21 516
Immobilisations corporelles en cours				997 974
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	5 800		5 800	900
Créances rattachées à des participations	2 247 758		2 247 758	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 341 797	54 551	3 287 246	1 026 777
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	100		100	3 915
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	6 750		6 750	15 581
Autres créances (3)	165 551		165 551	176 804
Débiteurs divers (3)	218		218	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	770 000		770 000	2 800 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	65 110		65 110	257 906
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 007 730		1 007 730	3 254 205
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 349 526	54 551	4 294 976	4 280 982

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 083 213	3 282 325
Report à nouveau	1 027 814	1 027 814
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	92 529	-199 111
SITUATION NETTE	4 209 056	4 116 527
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 209 056	4 116 527

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques	12 500	5 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	12 500	5 000

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	-27	27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	61 748	61 748
Fournisseurs, factures non parvenues	11 539	9 628
Dettes fiscales et sociales	106	2 068
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		890
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	73 420	74 361
Écarts de conversion passif		85 095

TOTAL GÉNÉRAL

4 294 976 **4 280 982**

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

73 420

74 361

COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	6 873		57 476		-50 604	-88,04
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	85 501		70 596		14 905	21,11
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	91 513				91 513	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	183 886		128 072		55 814	43,58
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	47		60		-12	-20,72
Différences négatives de change	3 600		6		3 594	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 648		66		3 582	
RÉSULTAT FINANCIER	180 238		128 006		52 232	40,88
RÉSULTAT COURANT avant impôts	100 187		97 709		2 478	2,54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	890		57		833	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	890		57		833	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	5 024		763		4 260	558,12
Sur opérations en capital			289 000		-289 000	-100,00
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 024		289 763		-284 740	-98,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 134		-289 706		285 572	98,57
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	3 524		7 114		-3 590	-50,46
TOTAL DES PRODUITS	187 007		130 752		56 255	43,02
TOTAL DES CHARGES	94 478		329 863		-235 386	-71,36
Bénéfice ou Perte	92 529		-199 111		291 640	146,47

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur en %
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens et services)					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 231		2 617		-386 -14,76
Autres produits			5		-5 -100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 231		2 622		-392 -14,94
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes	27 824		27 265		560 2,05
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales	1 218		1 165		53 4,55
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dot. aux amorts	45 740		4 490		41 250 918,65
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions	7 500				7 500
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	82 283		32 920		49 363 149,95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-80 052		-30 298		-49 754 -164,2
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

[Signature]